

# DISPOSITIF DÉROGATOIRE DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

## SALARIÉ EN FORMATION

### FORMATIONS EN 1 AN (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier)

#### > VOUS DEVEZ JUSTIFIER :

- **d'avoir entrepris des démarches** auprès de votre employeur et/ou de votre OPCO... afin d'obtenir un financement au titre de la formation professionnelle continue (ex : Transition Pro, Etudes Promotionnelles, Compte Personnel de Formation, Congé de Formation Professionnelle...)
- **d'un report** de formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection pour motif de non prise en charge de la formation par l'employeur et/ou OPCO... (refus officiel de prise en charge)
- **d'un nouveau refus** de financement de l'employeur et/ou OPCO... pour la 2ème rentrée souhaitée.

#### > PIÈCES À PRODUIRE À LA RÉGION GRAND EST

##### Au minimum deux mois avant le début de la formation (année n) :

- demande écrite sollicitant le dispositif dérogatoire
- confirmation du report d'admission de l'institut
- décision de non prise en charge de la formation de l'employeur et/ou de l'OPCO... pour les 2 rentrées

### FORMATIONS PLURIANNUELLES (infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, ergothérapeute (Mulhouse), psychomotricien (Mulhouse), masseur-kinésithérapeute par la voie de passerelle dans un IFMK public, assistante de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale)

#### > VOUS DEVEZ JUSTIFIER :

- **d'avoir entrepris des démarches** auprès de votre employeur et/ou de votre OPCO... afin d'obtenir un financement au titre de la formation professionnelle continue (ex : Transition Pro, Etudes Promotionnelles, Compte Personnel de Formation, Congé de Formation Professionnelle...)\*
- **d'avoir financé votre 1<sup>ère</sup> année de formation** sur fonds propres pour les salariés.

\* si votre CPF ne couvre pas la totalité de votre 1<sup>ère</sup> année de formation, vous devrez compléter sur vos fonds propres ou autres dispositifs

#### > PIÈCES À PRODUIRE À LA RÉGION GRAND EST

##### Au minimum deux mois avant la fin de la 1<sup>ère</sup> année de formation :

- demande écrite sollicitant le dispositif dérogatoire
- décision de prise en charge du financeur ou mobilisation du CPF/DIF de la 1<sup>ère</sup> année de formation (et des années suivantes le cas échéant)
- décision de non prise en charge du financeur pour la 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> année de formation